



**PROGICIEL DE GESTION POUR LE BTP**



**JOURNAL DE VERSION  
METEOR 13.0**

---

**meteor** 

# TABLE DES MATIERES

---

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>1</b>
<b>AMELIORATION DE L'ERGONOMIE</b> .....	<b>2</b>
<b>ÉVOLUTIONS FONCTIONNELLES METEOR 13</b> .....	<b>3</b>
1. Nouveau moteur de reporting Power BI .....	3
2. Amélioration de la chaine des achats .....	4
3. Amélioration des pointages .....	8
<b>ÉVOLUTIONS LEGALES</b> .....	<b>9</b>
1. Loi antifraude à la TVA – Article 88 .....	9
2. La clôture .....	11
3. La mention « Provisoire » dans les éditions .....	12
4. Traçabilité des dates d'installation des mises à jour des versions .....	13
5. Attestation de conformité .....	14
6. Protection des données personnelles (RGPD) .....	15
7. Dématérialisation des factures Chorus Pro .....	17
<b>LES AUTRES EVOLUTIONS METEOR 13.0</b> .....	<b>19</b>
1. Amélioration du module de génération des éditions .....	19
2. Amélioration des envois de mail .....	21
3. Amélioration remise en banque (fiche 1245) .....	22
4. Amélioration module Négoce .....	23
5. Documents joints dans les fiches matériels et habilitations (Fiche 199 et 1082) .....	24
6. Amélioration de la personnalisation des écrans .....	25
7. Autres évolutions et corrections .....	26

## AVANT-PROPOS

---

Ce journal de version **METEOR 13.0** est consacré aux évolutions techniques et fonctionnelles de votre progiciel de gestion.

Dans le cadre de votre contrat de maintenance, vous pouvez bénéficier de la licence **METEOR 13.0** sur simple demande. Il vous appartient toutefois de vérifier les prérequis techniques de votre matériel avant de procéder, ou de faire procéder à son installation par votre prestataire informatique.

Prérequis techniques : <https://www.sydev.com/prerequis-techniques-erp-batiment/>

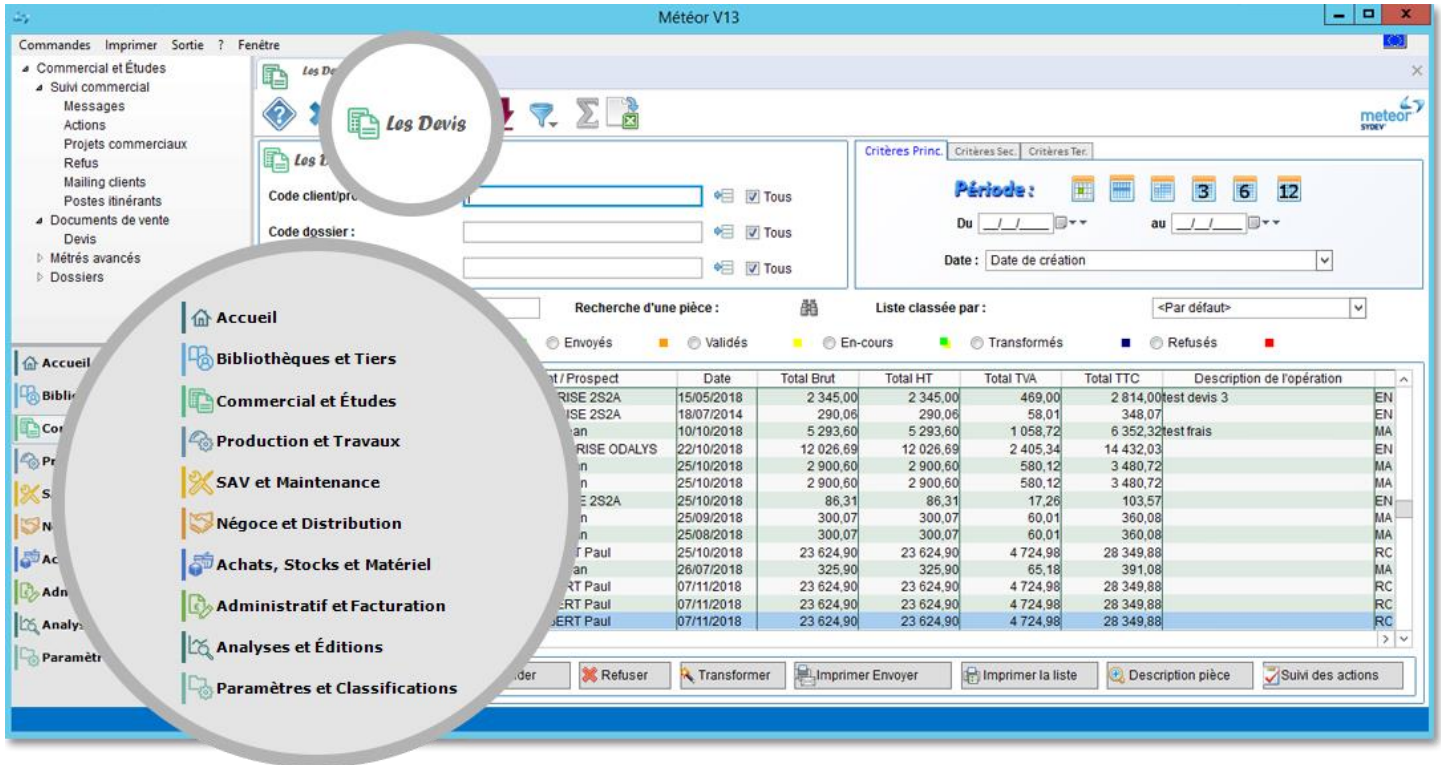
Notre service client se tient à votre disposition pour vous communiquer les modalités d'accompagnement d'installation de cette version sur votre infrastructure informatique.

Nous vous proposons également, si vous le souhaitez, une prestation de découverte et de prise en main des nouvelles fonctionnalités de **METEOR 13.0**.

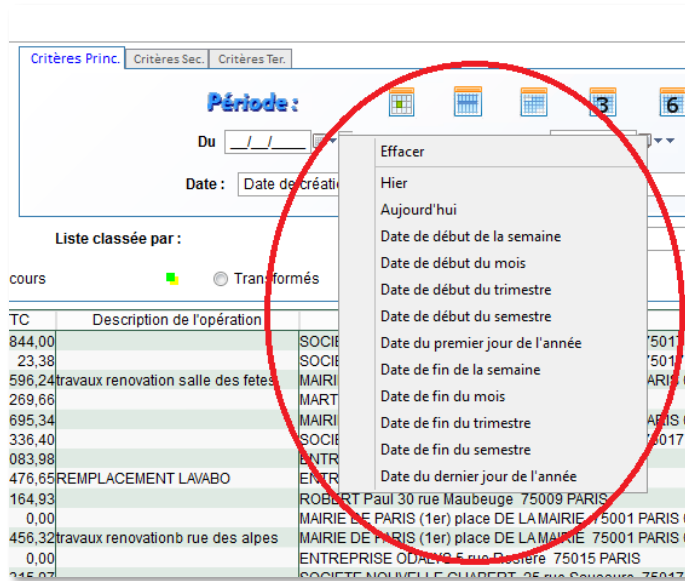
Pour bénéficier d'une offre personnalisée, nous vous invitons à contacter notre service client à l'adresse [contact@sydev.com](mailto:contact@sydev.com) ou au **04 76 33 44 00**.

# AMELIORATION DE L'ERGONOMIE

Avec la nouvelle version 13.0, votre progiciel METEOR se présente sous un nouveau jour. Les écrans ont été redessinés avec un design plus actuel tout en gardant les principes de navigation et d'ergonomie qui font son succès.



La saisie des dates dans le calendrier des tableaux de bord de METEOR 13 a également été améliorée.



Un deuxième bouton à côté de la zone de saisie de la date vous permet de choisir une date parmi une liste de choix proposée.

La saisie de la date manuellement ou à partir du calendrier reste bien entendu possible.

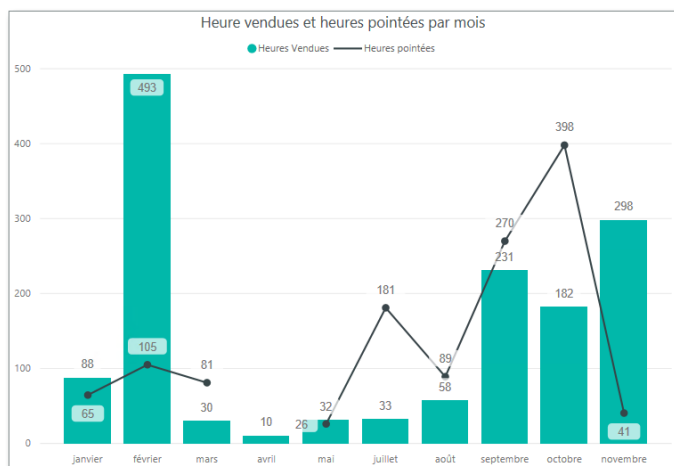
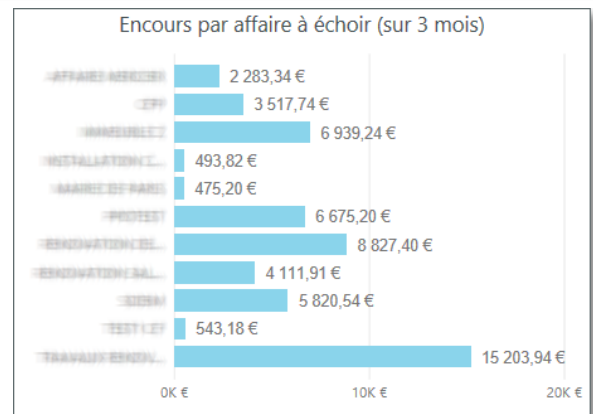
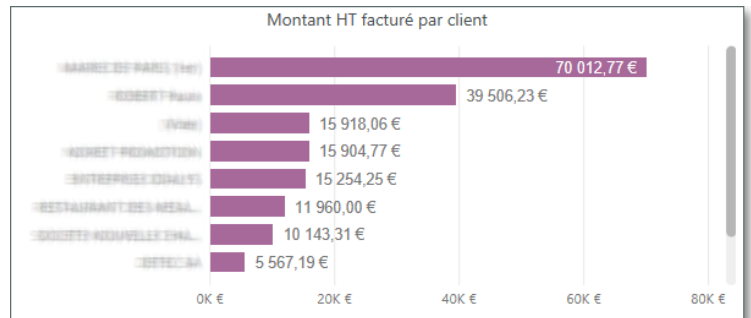
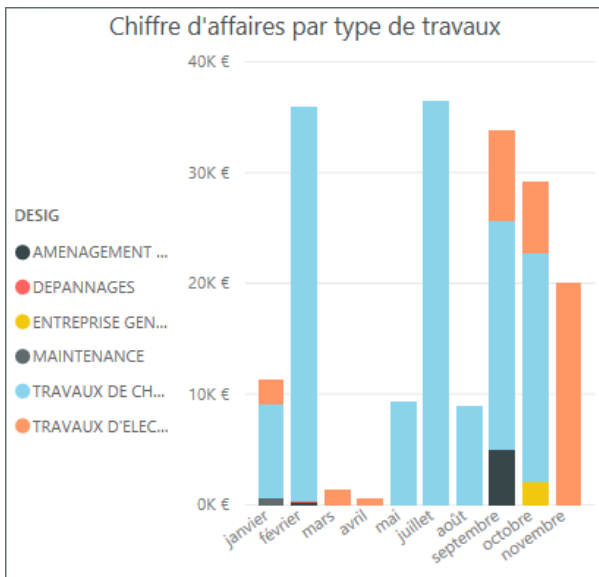
# ÉVOLUTIONS FONCTIONNELLES METEOR 13

## 1. NOUVEAU MOTEUR DE REPORTING POWER BI

Une des évolutions majeures de METEOR 13 réside dans son ouverture de vers le monde de la business intelligence et des outils de reporting. Grâce aux efforts de nos développeurs R&D, nous vous offrons un lien natif et totalement intégré avec l'un des outils les plus innovant et performant du moment : MICROSOFT Power BI.



Avec votre compte Power BI, disponible avec votre abonnement Office 365, il vous est dorénavant possible de visualiser directement depuis l'écran d'accueil de METEOR différents rapports statistiques de votre activité.



Ces rapports sont personnalisables en fonction des utilisateurs de METEOR et sont pris en compte dans la gestion des droits d'accès.

SYDEV vous met à disposition une dizaine de rapport préétablis. Vous pouvez enrichir ou personnaliser ces rapports par vous-même ou confier à SYDEV la réalisation de rapports spécifiques dans le cadre d'une prestation de service.

## 2. AMELIORATION DE LA CHAINE DES ACHATS

### A. La gestion des sous-traitants

Un nouveau type de fournisseur « Prestataire de service » est désormais paramétrable dans la fiche fournisseur.

La gestion de vos sous-traitants se trouve ainsi simplifiée avec une présentation d'écran adaptée à la facturation de ceux-ci. Vous pourrez également gérer, si nécessaire, les paiements directs.

Paramétrage de la fiche fournisseur :

The screenshot shows the 'Météor V13' software interface for configuring a supplier. The main window is titled 'Les fournisseurs'. Key fields include:

- Code:** ACA
- N° interne:** 00000042
- Raison sociale:** ACASOUS TRAITANCE PAIEMENT DIRECT
- N° compte:** 401ACA
- Famille:** 606400
- Régime de T.V.A.:** AUTOLIQ
- Type:** Prestations de services (highlighted in red)
- Mode (par défaut):** FOURNITURES ADMINISTRATIVES, AUTO LIQUIDATION
- Conditions de livraison:** Délai de livraison prévu, Montant du franco: 0,00
- Dates:** Date de création: 24/05/2018, Date de modification: 24/05/2018

Facture fournisseur « prestataire de service » avec saisie du pourcentage de facturation :

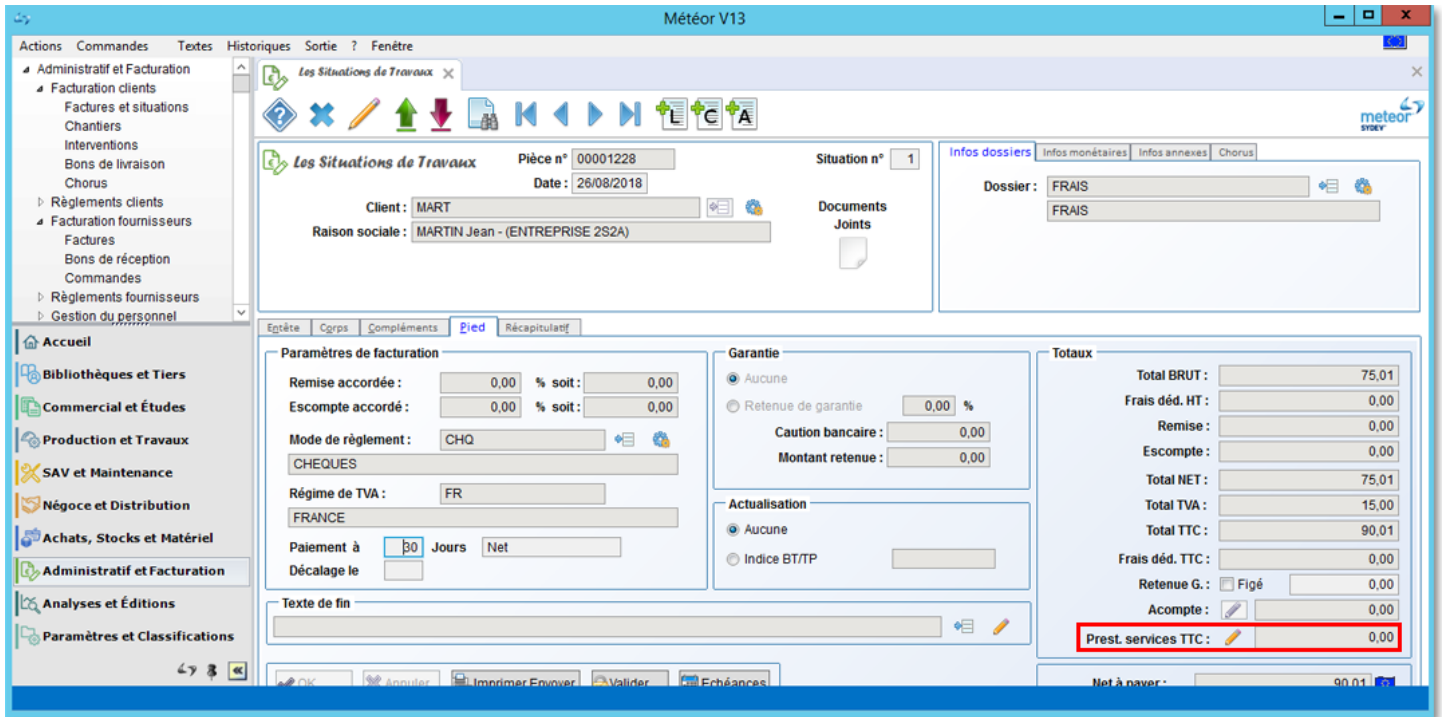
The screenshot shows the 'Météor V13' software interface for viewing a supplier invoice. The main window is titled 'Les factures fournisseurs'. Key fields include:

- Facture n°:** 00000200
- Date:** 09/10/2015
- Fournisseur:** PSE
- Raison sociale:** PEINTURES DU SUD EST

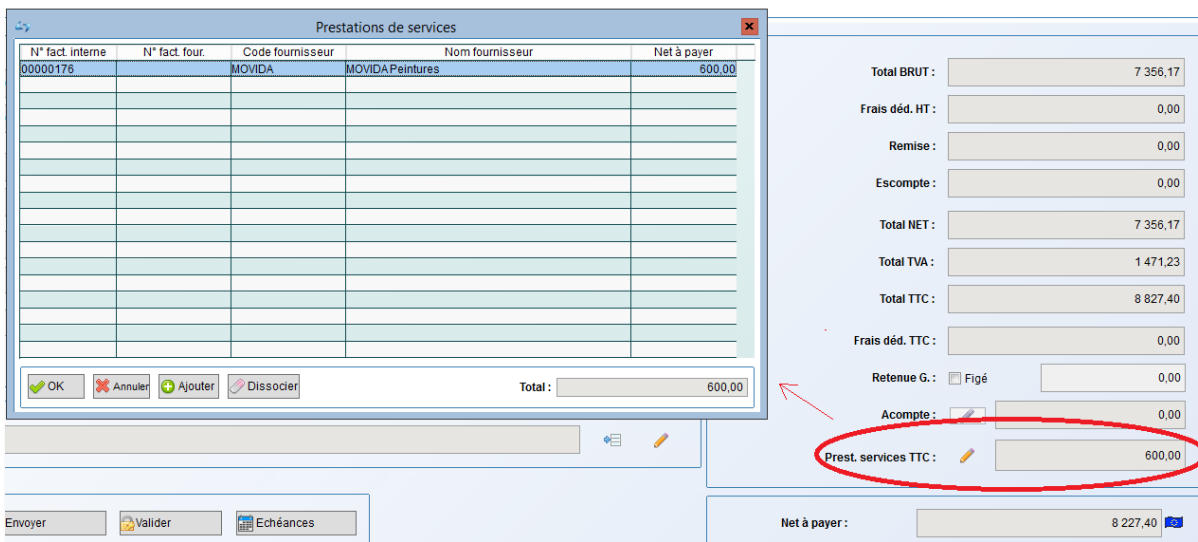
Below the form is a table with the following columns: Dossier, Code, Libellé, Qté. com., %N, Qté. U.V., R.A.F., P.U.A., % R., Montant HT, Dépôt. The '%N' column is highlighted in red.

Dossier	Code	Libellé	Qté. com.	%N	Qté. U.V.	R.A.F.	P.U.A.	% R.	Montant HT	Dépôt
10MC1988	ST	SOUS TRAITANCE FERRONNERIE Peinture des toles	1,00	30,00	0,30	0,70	1890,00		567,00	DEP
10MC1988	ST	SOUS TRAITANCE FERRONNERIE Peinture des poteaux	1,00	40,00	0,40	0,60	1300,00		520,00	DEP

Saisie du paiement direct sur la facture client :



Vous pouvez déduire une ou plusieurs factures de vos sous-traitants de vos factures clients, à la condition qu'ils soient affectés à la même affaire, et que la TVA soit mentionnée avec un régime fiscal « auto-liquidé ». Ces informations sont reportées sur l'édition de la situation de travaux standard. Si vous bénéficiez d'éditions spécifiques il sera nécessaire de reporter cette zone sur vos éditions lors de la mise à jour de votre installation.

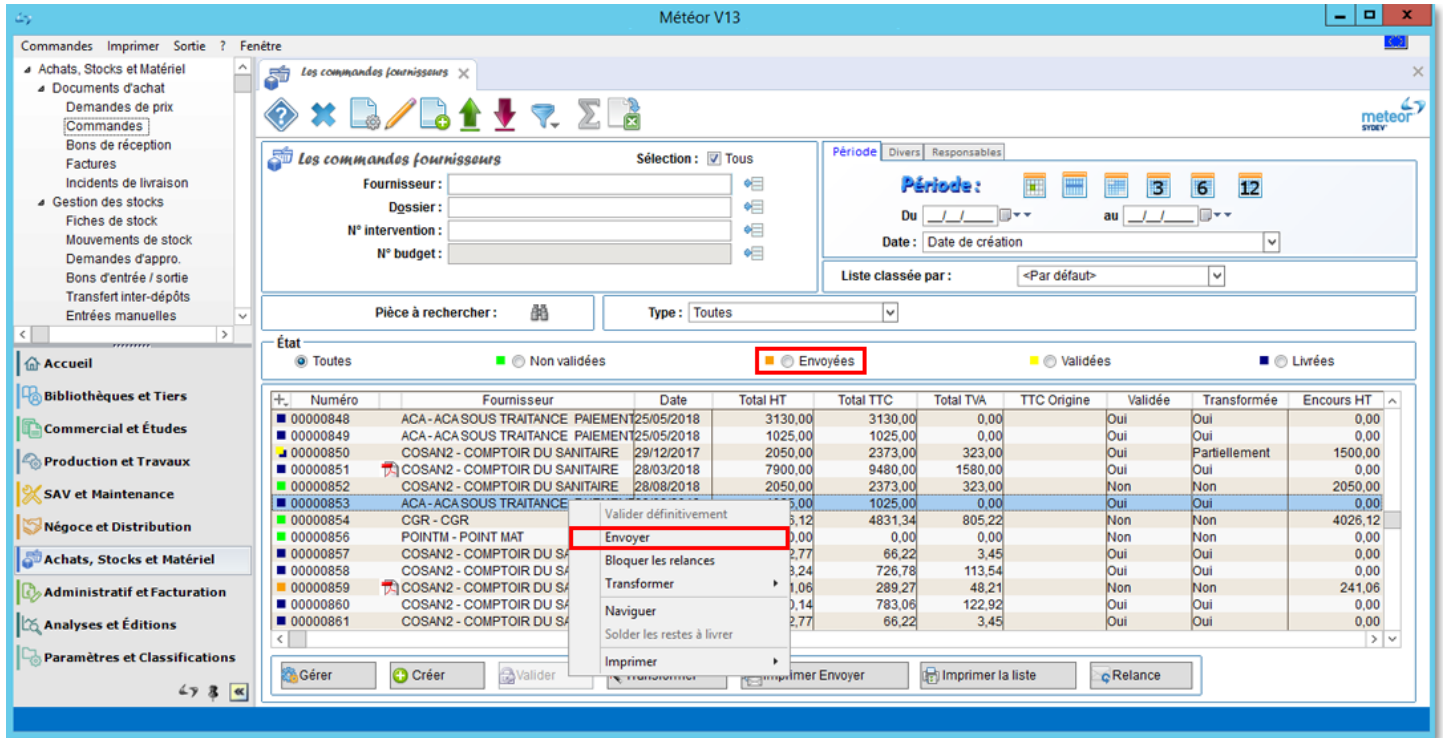


## B. Les commandes Fournisseurs

Afin de distinguer les commandes en préparation des commandes transmises au fournisseur, une commande fournisseur peut désormais bénéficier d'un nouveau statut « Envoyé ».

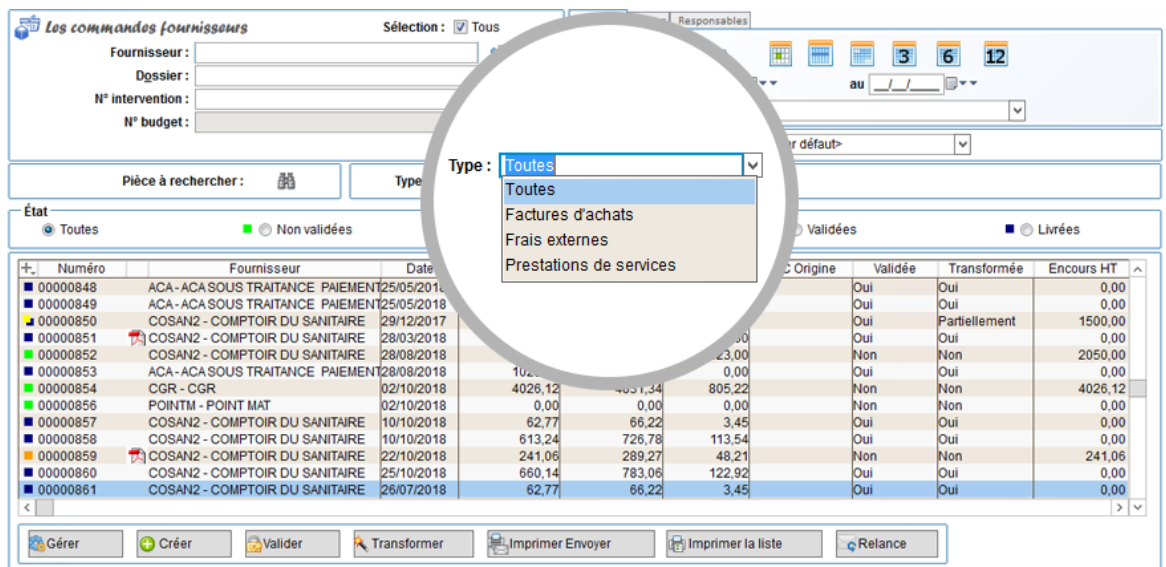
Comme pour le devis, une commande envoyée reste modifiable avec un message d'avertissement.

Le statut envoyé est automatiquement renseigné après l'envoi par mail d'une commande fournisseur.



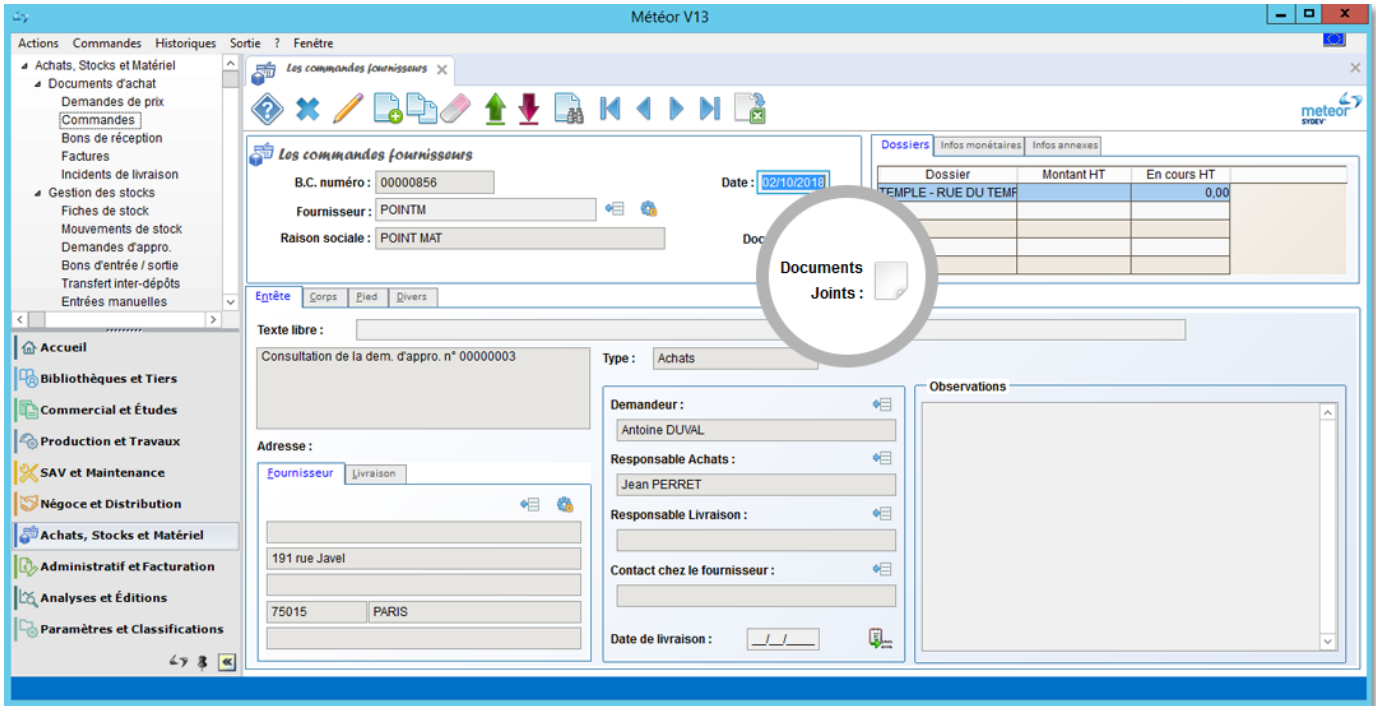
## C. Amélioration de l'écran tableau de bord des pièces d'achats

Il est désormais possible de filtrer les commandes fournisseurs en fonction du type du fournisseur (achats matériaux, prestataires de services, frais externes).

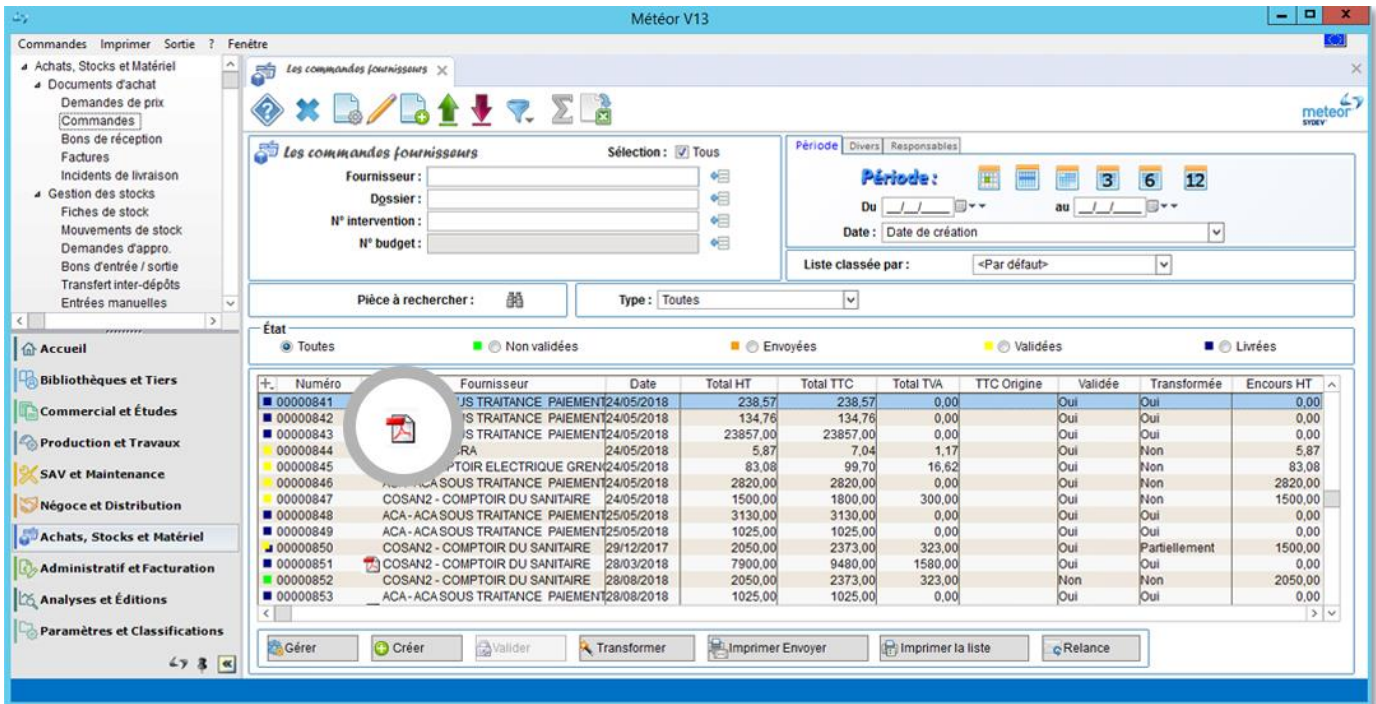


## D. Ajout des documents joints dans les pièces d'achats

Une évolution très attendue est désormais disponible avec METEOR 13.0 Sur le même principe que la chaîne des ventes, vous avez maintenant la possibilité de joindre des documents sur les pièces d'achats.



Au niveau du tableau de bord, un pictogramme vous indique les pièces d'achats qui disposent d'une ou plusieurs pièces jointes associées.



Le répertoire de stockage des documents est défini dans le menu « répertoire doc. joints » (Paramètres et Classification > Paramétrage > Répertoire doc. joints > Répertoires doc. D'achat).

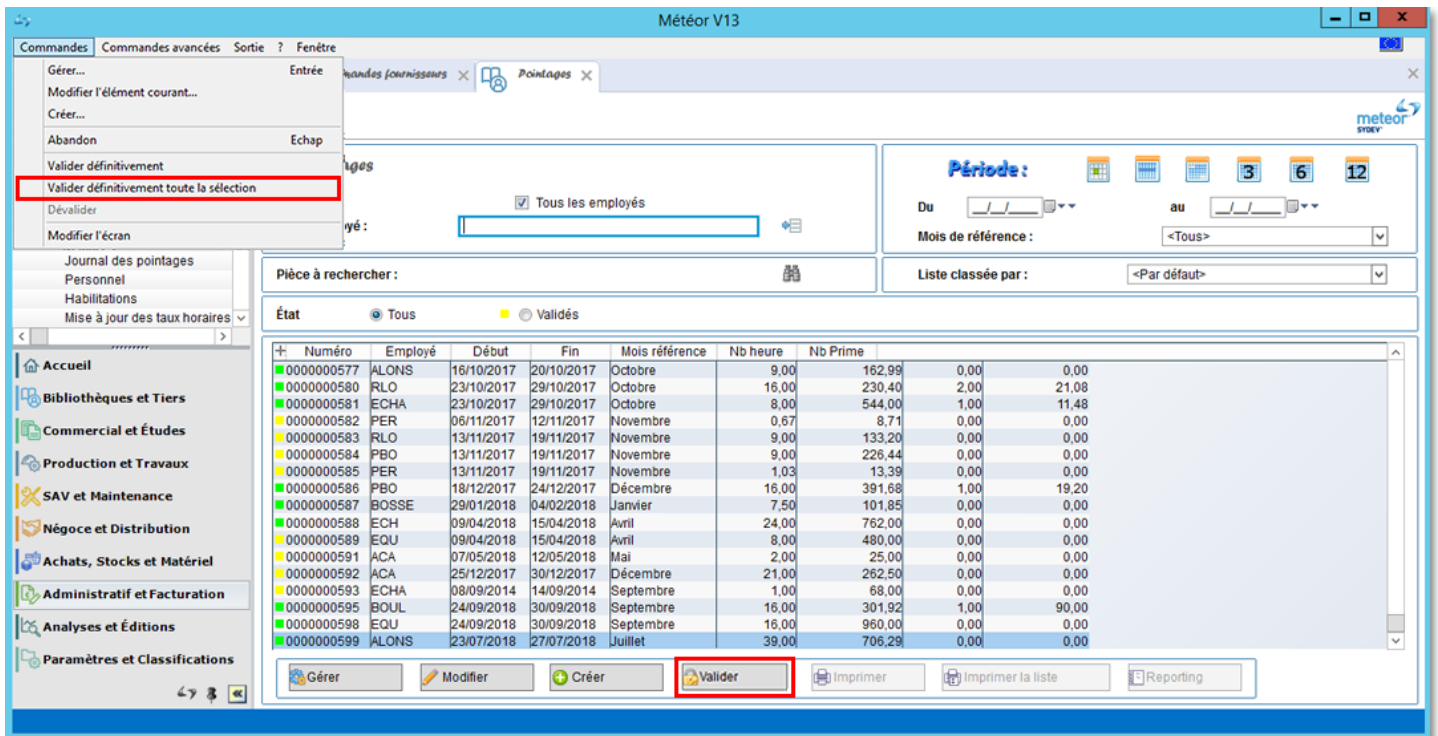


### 3. AMELIORATION DES POINTAGES

Avec METEOR 13.0, un nouveau principe de validation des lignes de pointage a été implémenté.

Désormais, un pointage validé n'est plus modifiable. Cette évolution permet de sécuriser les informations des pointages qui pourraient être saisies à posteriori de l'analyse des affaires ou l'établissement des paies.

La validation d'un pointage peut être effectuée sur un pointage ou sur une sélection de lignes de pointages à partir du menu « commandes ».



Seul un utilisateur avec un droit « administrateur » peut dé-valider et donc ainsi modifier un pointage qui avait été précédemment validé.

Par ailleurs, il n'est pas possible de créer un pointage antérieur à la dernière date de clôture.

# ÉVOLUTIONS LEGALES

---

Les nouvelles dispositions liées à la loi de protection des données personnelles (RGPD), la dématérialisation des factures vers le portail gouvernemental CHORUS PRO ou encore la loi Anti-Fraude à la TVA sont prises en compte dans la nouvelle version METEOR 13.

## 1. LOI ANTIFRAUDE A LA TVA – ARTICLE 88

En application du 3° bis du I de l'[article 286 du code général des impôts \(CGI\)](#), modifié par l'[article 105 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018](#), depuis le 1er janvier 2018, toute personne assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui effectue des livraisons de biens et des prestations de services à destination de clients particuliers et qui enregistre les règlements reçus en contrepartie au moyen d'un logiciel ou d'un système de caisse, est tenue d'utiliser un logiciel ou un système qui satisfasse aux conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données en vue du contrôle de l'administration fiscale.

Le détail de cette disposition légale est disponible ici :

<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/10691-PGP.html?identifiant=BOI-TVA-DECLA-30-10-30-20180704>

À ce jour il ne fait pas de doute que les caisses enregistreuses ainsi que les logiciels de caisse sont concernés par cette loi applicable depuis le 01/01/2018. En revanche, les conditions d'application de cette loi aux logiciels de gestion/facturation et compatibilité fait toujours l'objet d'une concertation entre les pouvoirs publics et les organisations représentatives des éditeurs de logiciel.

Dans l'attente de précisions de l'administration fiscale certaines fonctionnalités ont d'ores et déjà été implémentées dans METEOR 13.

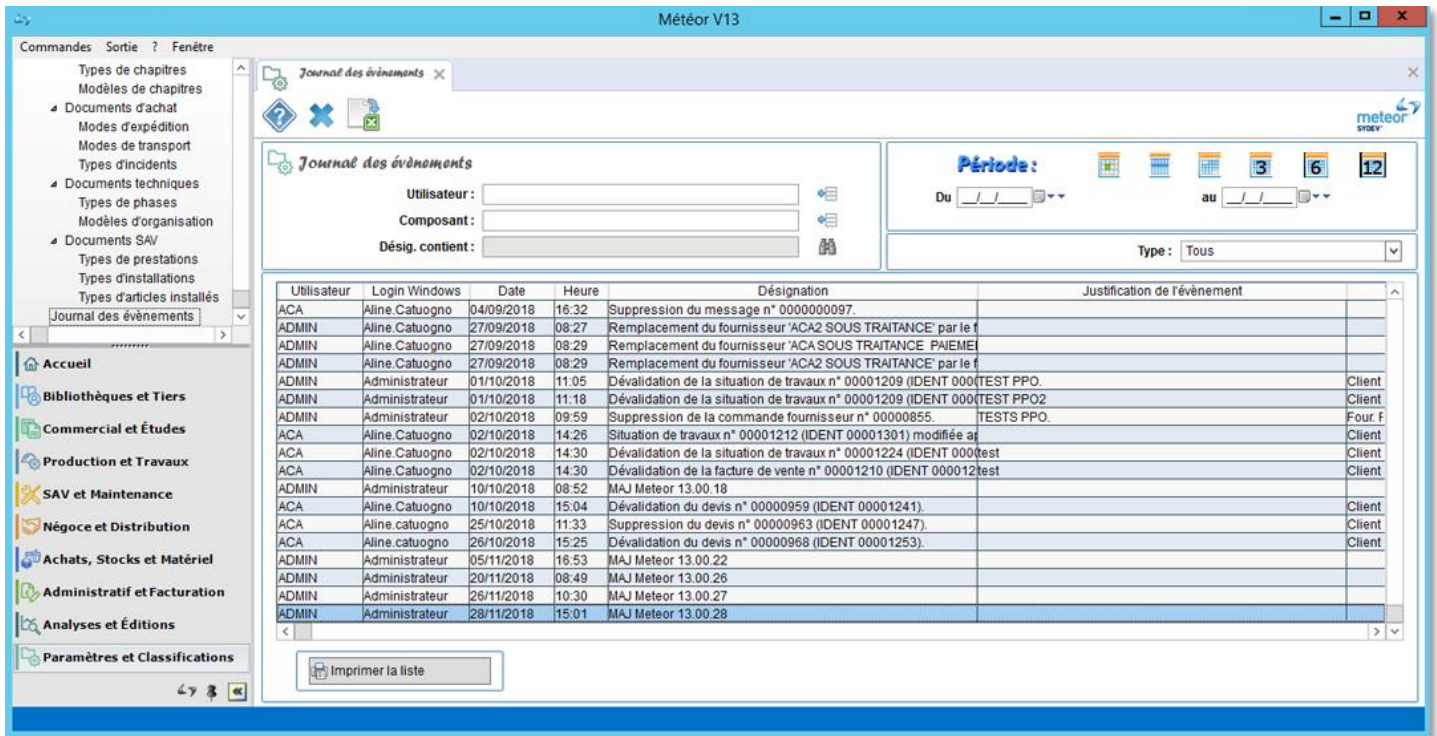
**A ce titre, la traçabilité des processus de facturation et de règlement de METEOR 13.0 ont été renforcés.** Des contrôles et des informations supplémentaires ont été ajoutés sur les manipulations qui visent à modifier à posteriori le chrono et/ou le contenu des factures émises aux clients.

Désormais, toutes les opérations liées à la dévalidation, suppression, modification d'une facture client, font l'objet d'une inscription renforcée dans le journal des événements de METEOR, accessible depuis le menu « Paramètres et Classifications ». La gestion des règlements clients fait également l'objet d'une plus grande traçabilité avec la mise en place d'un journal totalisateur journalier.

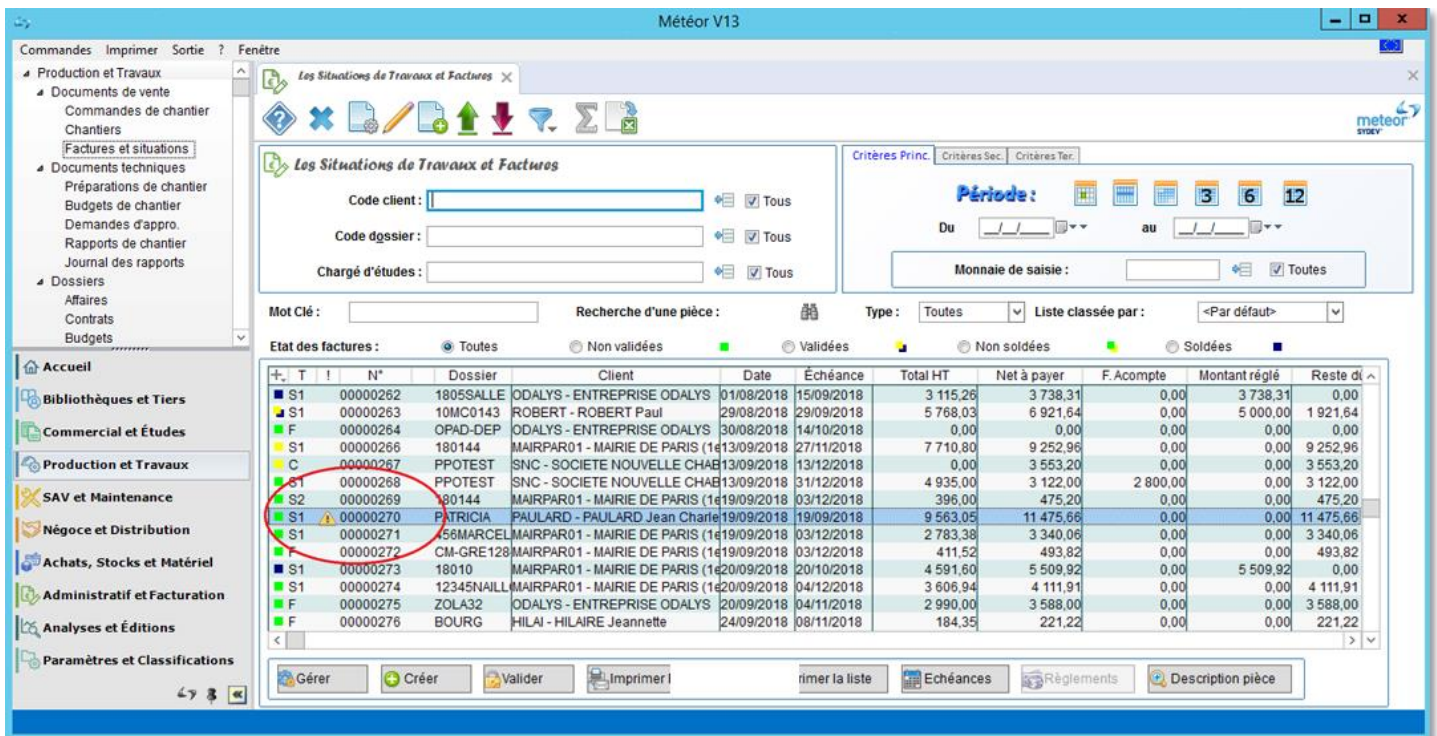
Ces informations, stockées dans la base de données, sont cryptées et par conséquent infalsifiables et inaltérables. Elles permettent de tracer les modifications apportées sur une facture, comme le montant, le client ou le taux de TVA en précisant l'origine et l'auteur de ces modifications ainsi que les informations suivantes :

- la date de la modification,
- le compte Windows ainsi que le compte utilisateur METEOR qui a effectué l'opération,
- le nom de la société,
- le n° Siret des paramètres société,
- le motif (en cas de suppression de facture).

Le journal des événements retrace toutes les opérations liées à la modification des pièces de ventes et d'achats. Grâce au tableau de bord, il est possible de retrouver les opérations en fonction de filtres prédéfinis : utilisateur, composant, période ou par un mot clé dans la désignation de l'évènement.



Le tableau de bord des factures clients fait apparaître un pictogramme ⚠ devant les pièces qui auraient subies une modification après validation.



Dans cet exemple, la facture N° 270 apparaît en vert avec le statut « Non validée ». En réalité cette facture avait été validée, puis dé-validée et modifiée. Dans ces conditions, METEOR détecte une opération qui entre dans le critère de traçabilité et enregistre l'information dans le journal des événements.

La mention « **Facture / Situation de travaux modifiée après validation** » apparaît également à l'intérieur de la facture. ⚠ **SITUATION DE TRAVAUX MODIFIÉE APRÈS VALIDATION**

## 2. LA CLOTURE

METEOR 13.0 dispose désormais d'une nouvelle fonctionnalité « clôture », lancée par l'utilisateur ayant un droit d'accès paramétré en conséquence. Cette nouvelle fonctionnalité n'est ni automatique ni obligatoire. La clôture vous permettra de « figer » certaines informations de la base de données afin de les rendre non modifiables.



Outre les aspects de conformité avec la loi, les objectifs recherchés par cette nouvelle fonctionnalité résident également dans la maîtrise des engagements de la société vis-à-vis de tiers (Clients, Fournisseurs) ou des salariés (Pointages). Lorsqu'une clôture est réalisée, il n'est alors plus possible de modifier ou créer des pièces antérieurement à la date de clôture.

Les effets d'une clôture sont les suivants :

- interdire la **création** de tout type de pièces de VENTES et d'ACHATS dont la date est antérieure à la date dernière clôture,
- obliger à la **validation** des factures de vente et d'achats ainsi que les commandes fournisseurs,
- rendre impossible la création d'un pointage à une date antérieure à la date de clôture.

La saisie de la date de clôture est tracée dans le journal des évènements.

Il est toutefois possible de modifier, supprimer et valider des pièces antérieures (autre que les factures clients et fournisseurs et les commandes) sans blocage.

La « clôture mensuelle » se lance à partir un menu Administratif et Facturation > Transferts > Clôture. Ce menu est bien entendu soumis aux droits d'accès.

Lors de la clôture, le traitement vérifie que les factures ventes et d'achats ainsi que des commandes fournisseurs sont validées. S'il y a des factures ou commandes fournisseurs non validées, la clôture est alors rejetée.

### 3. LA MENTION « PROVISOIRE » DANS LES EDITIONS

Afin de mieux contrôler les engagements de la société et apporter une fonctionnalité supplémentaire permettant de répondre aux contraintes légales, il est désormais possible de définir que seules les pièces validées, et donc non modifiables, pourront être imprimées sans la mention « PROVISOIRE ».

<b>FACTURE</b>				
Code dossier	Numéro pièce	Date		
CM-GRE128-CH#	283	16/10/2018		
Code compta : 411MAIRPAR01				
			<b>MAIRIE DE PARIS (1er)</b> A l'attention de Monsieur BUCHEZ place DE LA MAIRIE 75001 PARIS 01	
			Intervention n° 00000144 du 16/03/2018 <span style="float: right;">Page : 1</span>	
<b>Stade de Grenoble</b> 6 rue Bouchardon 75010 PARIS - FRANCE				
Désignation	U.	Qté	PU HT en Euro	Montant HT en Euro
Provisoire				
			<b>Total HT Brut : 0,00</b>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> <b>Conditions de règlement :</b>                      Règlement par : TRAITES                      Echéance le : 30/11/2018                 </div>				
			<b>Total HT : 0,00</b> <b>Total TVA : 0,00</b> <b>Total TTC : 0,00</b>	

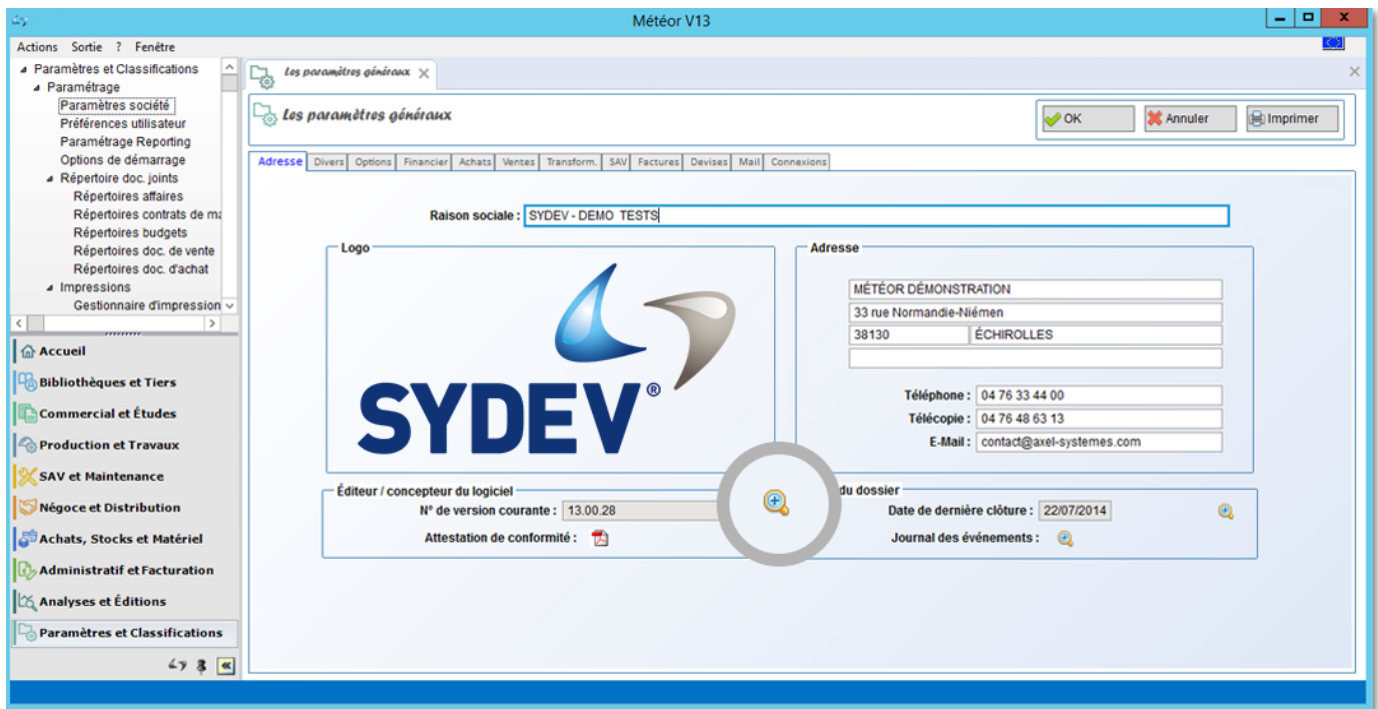
La mention « PROVISOIRE » est ajoutée en fond de page dans toutes les éditions Standard et les impressions spécifiques de factures/situations de travaux NON VALIDEES, y compris lors des créations des fichiers PDF des envois de mails.

La mise en place de ce droit d'accès vous permet de contrôler les impressions des factures non validées. En effet, seul un profil autorisé peut imprimer une facture client non validée sans affichage de cette mention.

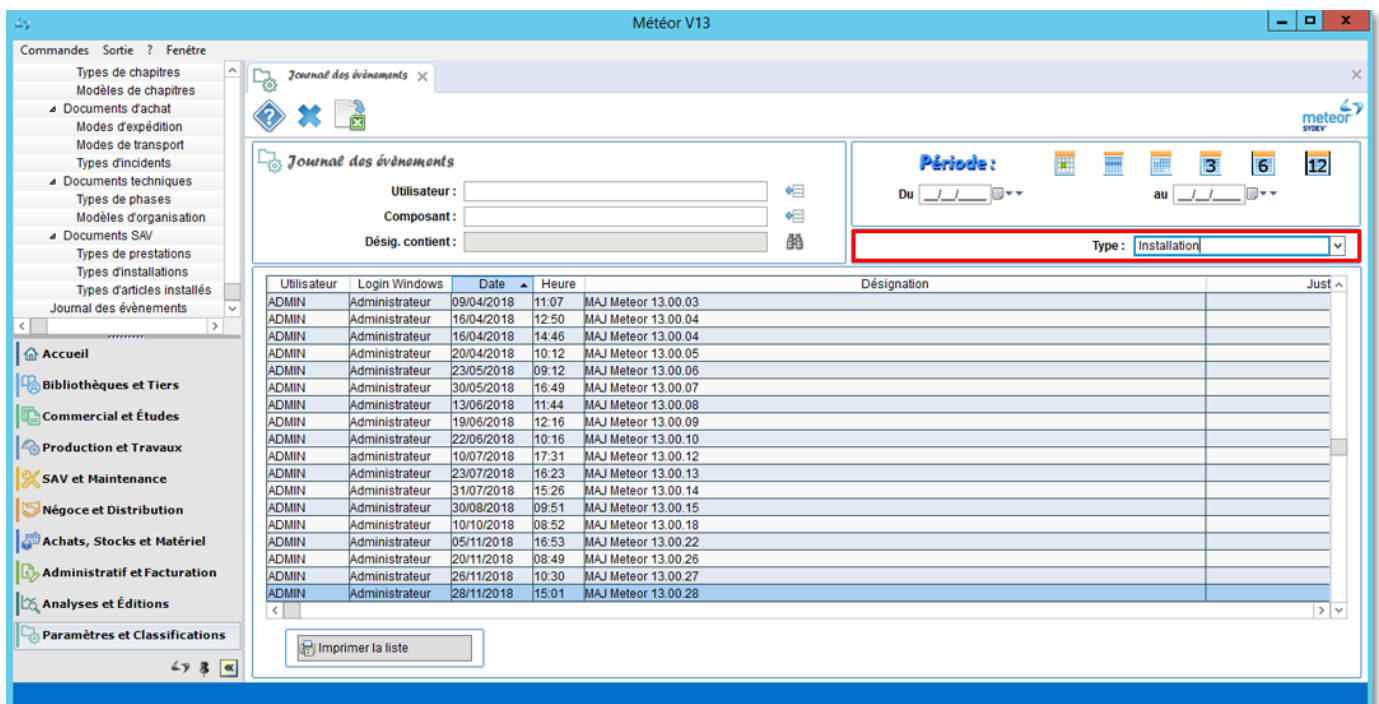
## 4. TRAÇABILITE DES DATES D'INSTALLATION DES MISES A JOUR DES VERSIONS

Lors de l'installation d'une version METEOR, la date de l'installation et le numéro de version sont désormais stockés dans un journal des mises à jour de METEOR.

Cette information est consultable depuis le pictogramme « loupe » dans les paramètres société (à côté du numéro de version).

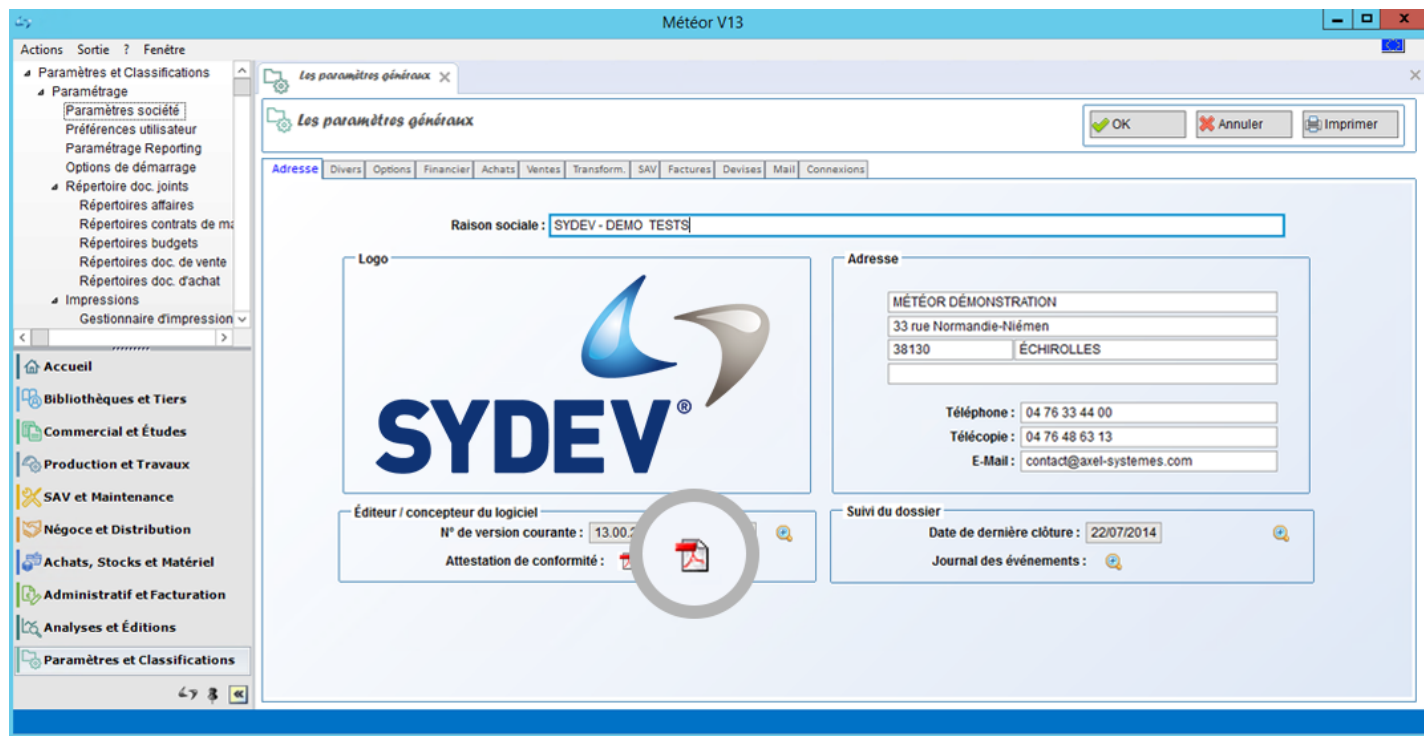


Ce raccourci permet d'accéder au journal des événements, filtré sur l'historique des mises à jour :



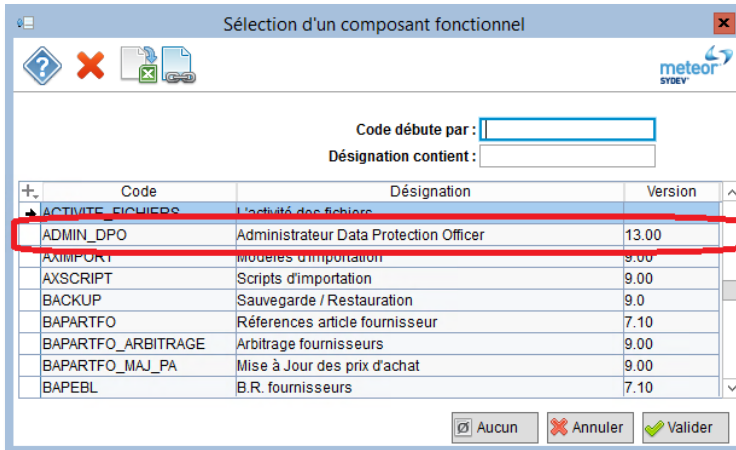
## 5. ATTESTATION DE CONFORMITE

Une attestation de conformité au format PDF pourra être déposée automatiquement avec l'installation d'une mise à jour METEOR. Lors de l'installation d'une mise à jour le nouveau fichier PDF « attestation de conformité » remplacera le fichier PDF existant.



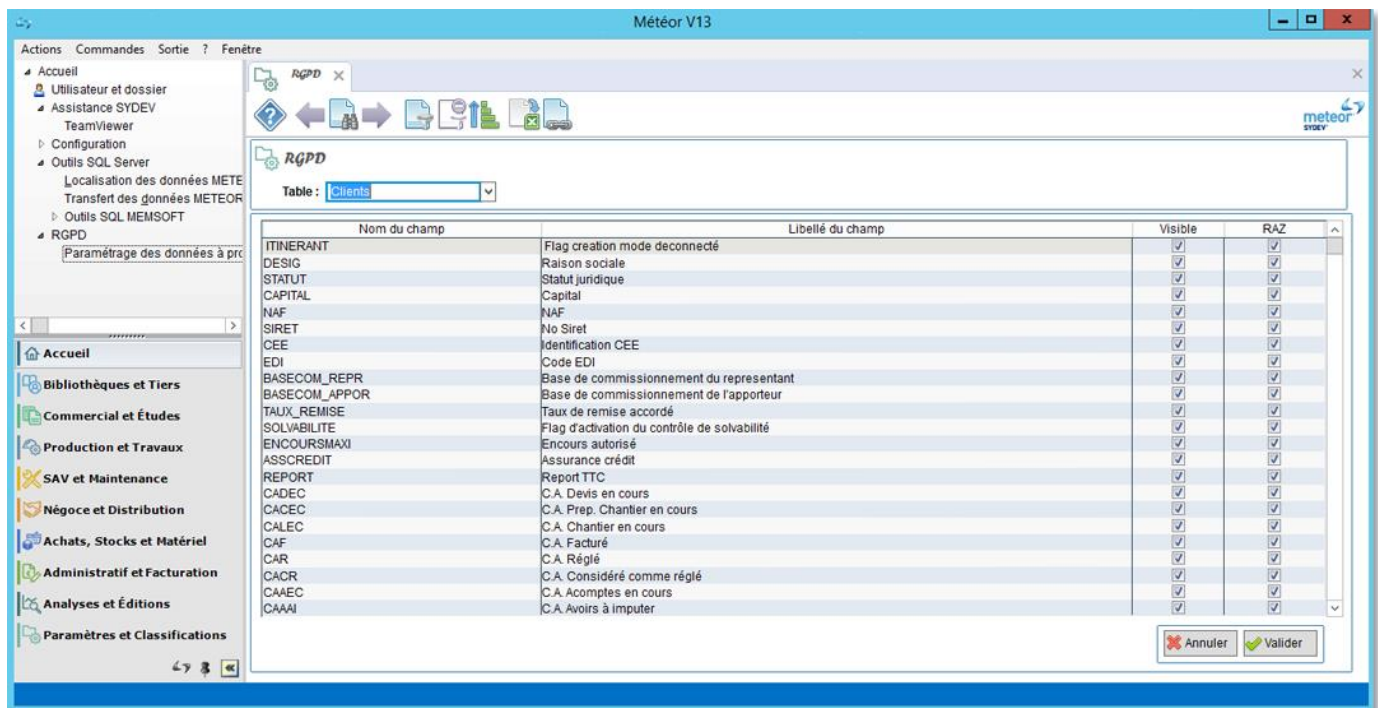
## 6. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

Afin de respecter la nouvelle réglementation européenne, un nouveau profil « Administrateur des Données Personnelles » ou « DPO » figure désormais dans les droits d'accès de METEOR 13. Ce droit d'accès est, par défaut, coché pour l'administrateur METEOR et décoché pour les autres profils.



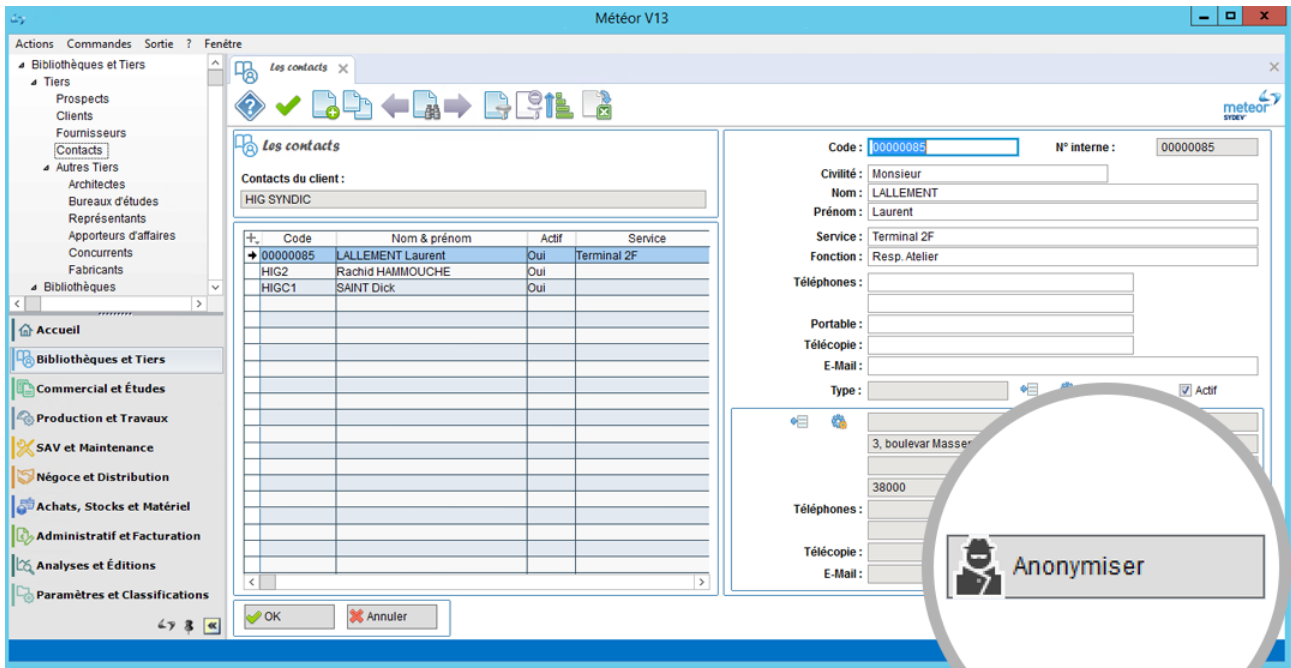
L'Administrateur des Données Personnelles aura la capacité de définir les informations qui peuvent être visibles des autres utilisateurs de METEOR.

Il pourra également choisir les champs qui peuvent être effacés (RAZ) en cas de demande d'activation du « droit à l'oubli » par un salarié ou une personne physique faisant partie des contacts de l'entreprise (clients, fournisseurs, ...).



Si le DPO clique sur le bouton « Anonymiser », les informations personnelles qui auront été décochées comme « visibles » seront remplacées par des caractères « \* » dans la fiche client.

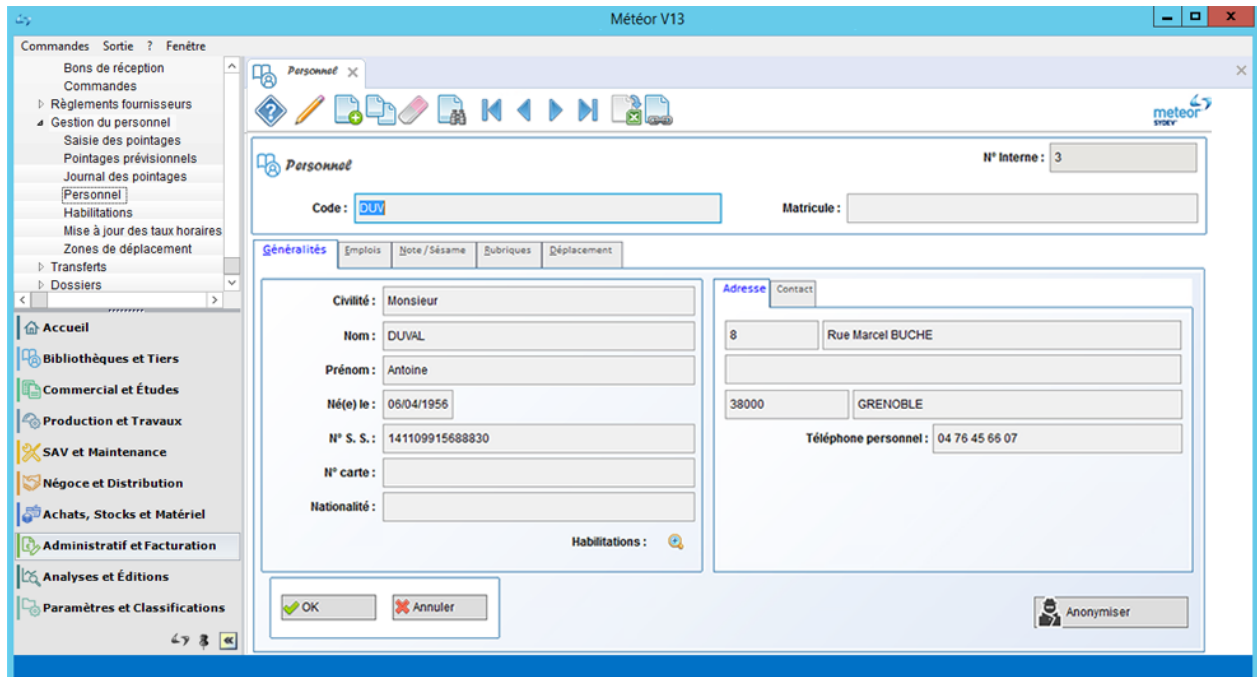




Un particulier, dont les données personnelles ont été effacées, ne pourra plus être pris en compte dans le mailing client. Le code et la désignation restent toutefois en clair, permettant de rechercher des pièces existantes. Précisons également que les données du client, figurant dans les documents de vente, restent visibles. Seules les informations de la fiche client/prospect sont effacées.

L'utilisateur DPO peut toutefois « décocher » l'effacement des données personnelles. Dans ce cas, toutes les données de la fiche client ou prospect redeviendront visibles.

Les données personnelles de la fiche salarié sont, elles aussi, accessibles uniquement par les utilisateurs disposant du profil « DPO ».



Pour les autres utilisateurs, les informations de la fiche Personnel ne sont pas accessibles. Ils pourront toutefois choisir une fiche Personnel mais ne pourront pas gérer, modifier, supprimer ou visualiser les informations contenues dans la fiche du personnel.

## 7. DEMATERIALISATION DES FACTURES CHORUS PRO

En juin 2014, le Gouvernement français a mis en œuvre l'Ordonnance n°2014-697 qui impose aux fournisseurs de l'Administration Publique d'émettre toutes leurs factures par voie électronique, pour l'ensemble des biens et des services rendus au secteur public.

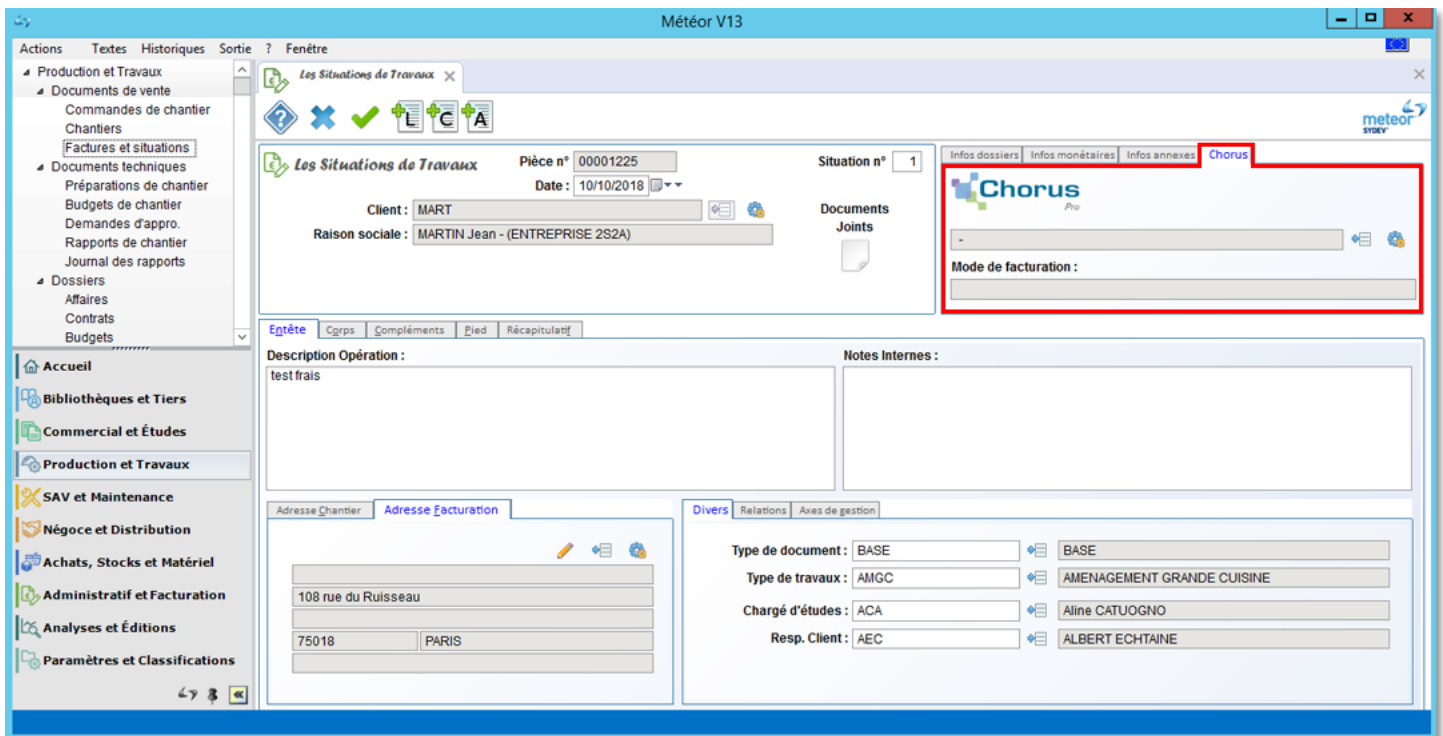
Cette obligation concerne également les Administrations Publiques (collectivités locales et établissements publics) qui doivent désormais être en mesure de recevoir les factures dématérialisées sur le portail Chorus Pro.

Si la première phase du processus de dématérialisation a commencé en janvier 2017 pour les 500 plus grandes entreprises de France, la mise en place de ce processus **devient désormais obligatoire à compter du 1er Janvier 2019 pour les entreprises de 10 à 250 salariés.**

Les entreprises de moins de 10 salariés disposent d'un délai supplémentaire jusqu'au 1er janvier 2020 pour satisfaire à cette obligation.

METEOR 13.0 dispose d'une fonctionnalité Chorus afin de vous permettre de générer un fichier conforme aux attentes de l'administration.

Un nouveau composant Chorus a été créé afin de paramétrer les informations liées à vos marchés de travaux. Ce composant est ensuite appelé depuis la facture client pour générer le document officiel à déposer sur le portail Chorus Pro.



Chorus\*

N° interne : 00000001

Marché clôturé

Désignation : Lot n° 1

Client : MAIRPAR01 MAIRIE DE PARIS (1er)

Mode de fact. : A1 - Dépôt d'une facture

**Engagement**

Marché : marché

Numéro : numéro

Référence : référence

**Débiteur**

Type : SIRET Identifiant : bcdgn,cbvn,;;

Nom : DIRECTION DEPARTEMENTALE DES EAUX ET FORETS

Code service : 654654

Nom service : TRAVAUX

**Valideur**

Type : SIRET Code pays :

Identifiant : 65654

Nom : ARCHICAD

Contact :

Rue : 12 rue Aristide Berges

C.P. & Ville : 38000 GRENOBLE

Téléphone : 04.76.33.44.55

E-Mail : eaux-et-forets@gouv.fr

Chorus

meteor SYDEV

Identifiant	Libellé	Cient
00000001	Lot n° 1	MAIRPAR01 - MAIRIE DE PARIS (1e
00000002	Cantine Scolaire LOT No 2	MAIRPAR01 - MAIRIE DE PARIS (1e

Gérer

Aucun Annuler OK

Le bouton Générer fichier permet de créer automatiquement un fichier spécifique directement importable sur le site Chorus. L'utilisateur a également la possibilité d'y inclure des pièces jointes. Les documents à transmettre à l'administration sont alors concaténés dans un seul fichier qui comporte une structure particulière, conforme aux spécifications, afin d'être compatible avec le portail Chorus Pro.

Infos dossiers Infos monétaires Infos annexes **Chorus**

**Chorus** Pro

Générer fichier

00000002 - Cantine Scolaire LOT No 2

**Mode de facturation :**

A1 - Dépôt d'une facture

# LES AUTRES EVOLUTIONS METEOR 13.0

## 1. AMELIORATION DU MODULE DE GENERATION DES EDITIONS

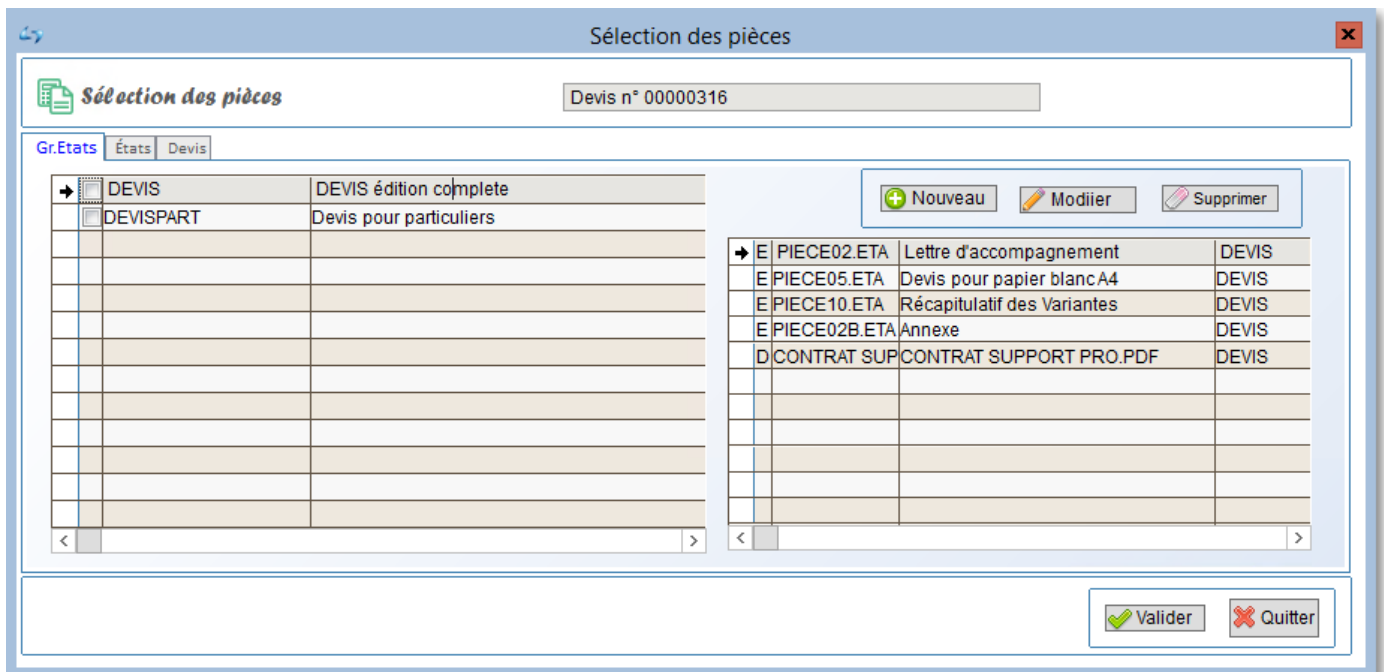
Une nouvelle façon de générer vos éditions papier et vos éditions PDF a été implémentée dans METEOR 13.

Pour présenter cette nouvelle fonctionnalité, commençons par la notion de « **groupe d'états** ».

Un groupe d'états regroupe des éditions qui sont habituellement générées et envoyées en même temps à un destinataire.

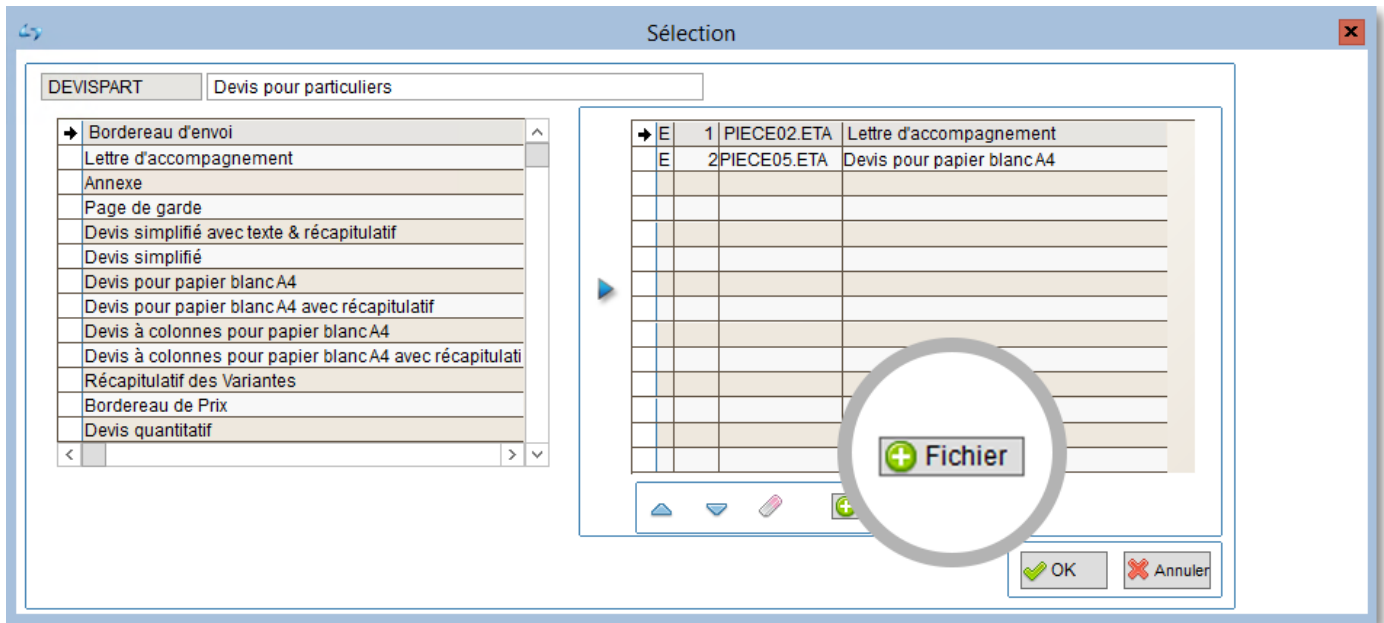
Par exemple, une lettre d'accompagnement est fréquemment associée au devis pour être envoyée par mail ou par courrier à votre client final.

Avec METEOR 13, il est maintenant possible d'associer ces deux éditions dans un « groupe d'états » qui sera nommé, dans notre exemple « Devis pour particuliers ».



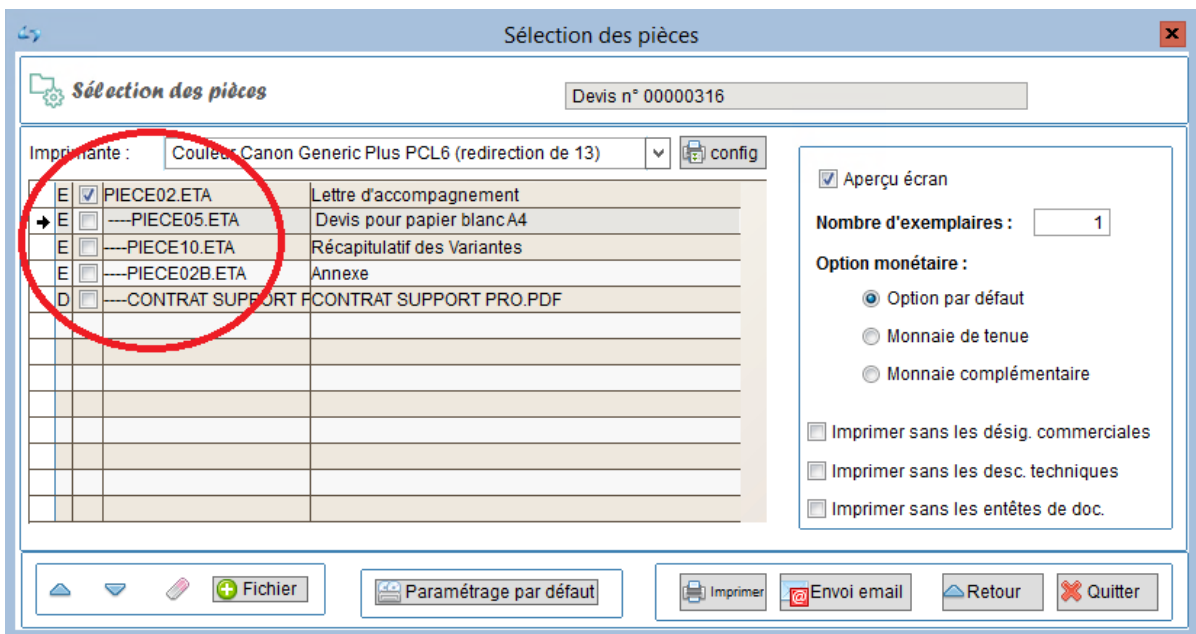
Dans cet exemple, le groupe d'états « Devis édition complète », comporte plusieurs éditions METEOR avec en complément un ou plusieurs fichier PDF de vos conditions générales de vente, ou la commande de votre client, ...

Vous pouvez constituer vous-même vos groupes d'état et leur associer des fichiers PDF de votre choix en cliquant sur le bouton « Fichier ».



Ainsi, plutôt que choisir une par une les éditions disponibles dans la liste des éditions, il vous est maintenant possible de choisir un groupe d'état.

Vous pouvez également choisir de fusionner toutes ces éditions sur un seul et même fichier PDF. Pour cela, il vous suffit de cocher l'édition principale. Toutes les autres éditions seront alors associées à l'édition principale pour ne former qu'un seul fichier PDF.



Pendant cette étape, vous pouvez de nouveau joindre des documents puis imprimer ou choisir d'envoyer par mail.

Le choix de l'imprimante par défaut et le bouton « Aperçu à l'écran » sont également disponibles depuis cet écran.

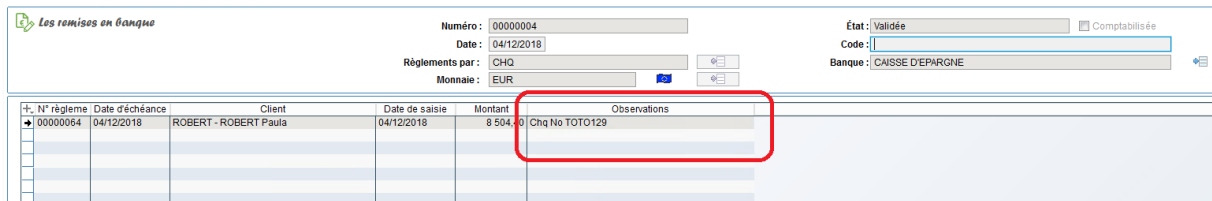
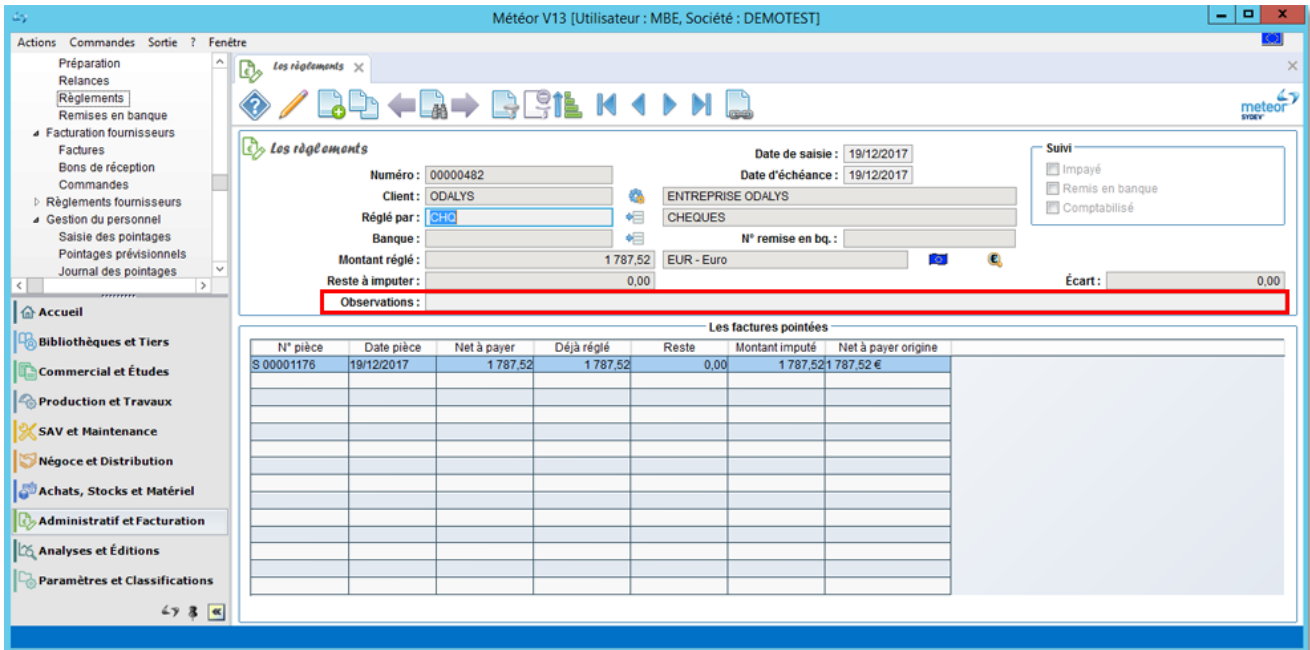
## 2. AMELIORATION DES ENVOIS DE MAIL

Lors de l'envoi de mail automatique dans les précédentes versions de METEOR, seuls les contacts du client étaient accessibles. Désormais, tous les contacts de la pièce de vente ou d'achat concernée sont disponibles pour le choix des destinataires.

+	Code	Nom_prénom	N° de portable [Les]	Téléphone [Les ac]
	AUGEREAU	AUGEREAU Jean-Michel		
	CAILLE	CAILLE Sandrine		
	CHATELAI	CHATELAIS	06 07 30 17 36	
	FRITSCH	FRITSCH		05 55 06 89 64
→	POMPOU	POMPOUGNAC Isabelle		05 55 06 89 08

### 3. AMELIORATION REMISE EN BANQUE (FICHE 1245)

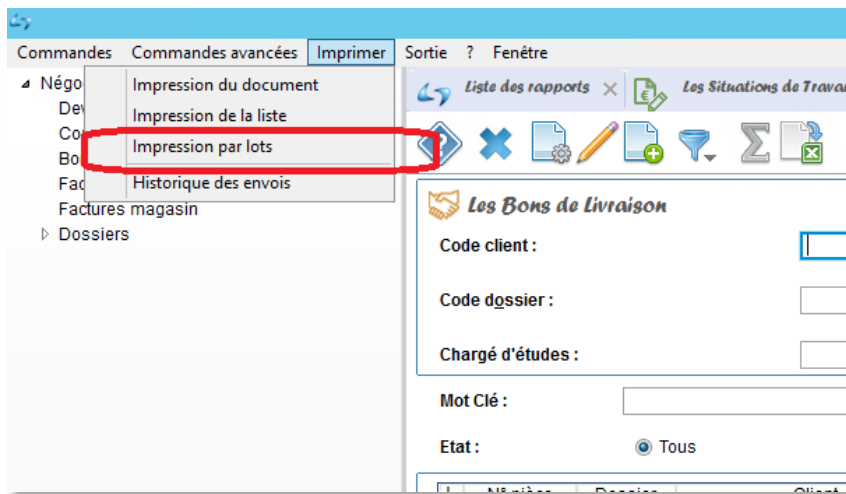
La colonne « observations du règlement » a été ajoutée dans l'écran de remise en banque.



Nous avons également ajouté cette information dans le libellé de l'écriture générée par le module de transfert comptable.

## 4. AMELIORATION MODULE NEGOCE

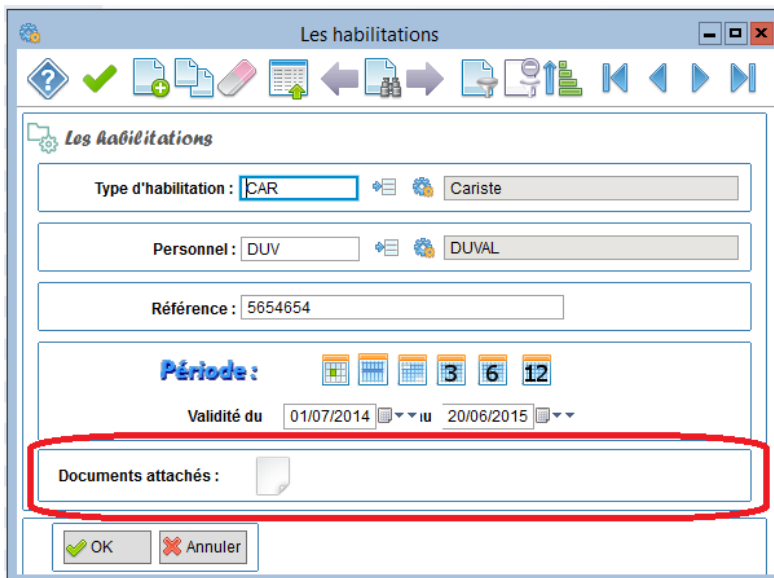
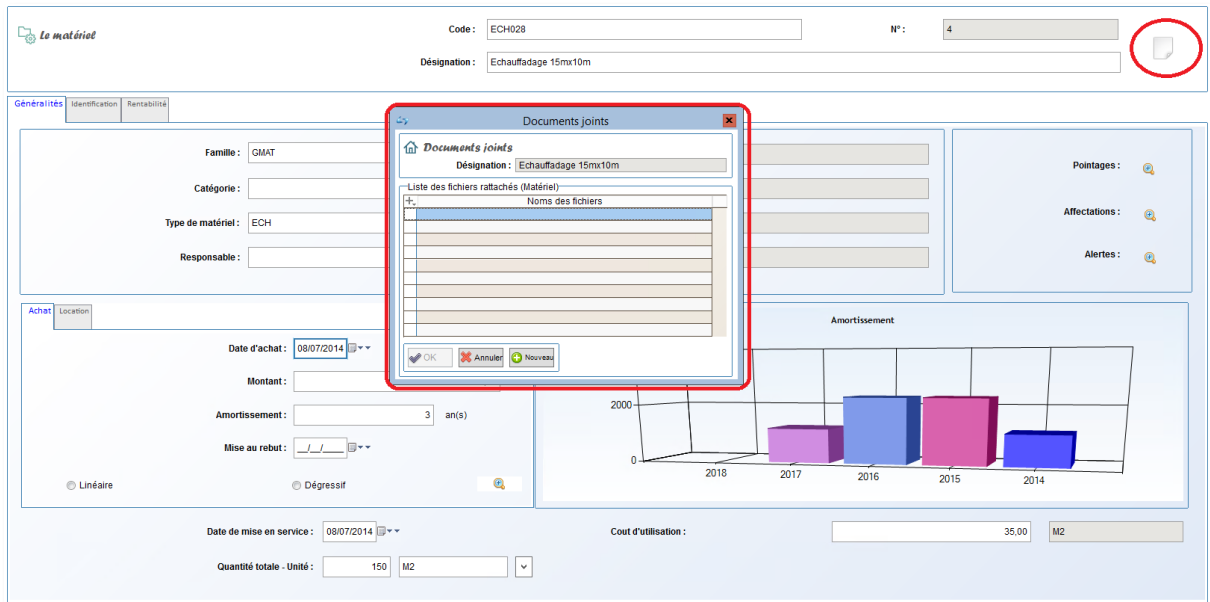
Comme pour les factures de vente, il est désormais possible de faire des impressions par lot dans les bons de livraison (BL) et les commandes client du module optionnel NEGOCE.





## 5. DOCUMENTS JOINTS DANS LES FICHES MATERIELS ET HABILITATIONS (FICHE 199 ET 1082)

Autre évolution très demandée par les utilisateurs de la version AVANCEE de METEOR. Il est désormais possible de rattacher des documents joints sur la fiche Matériel.



La fiche habilitation est également dotée d'une nouvelle zone afin d'y associer des documents joints.

Vous pouvez ainsi stocker tous les documents justificatifs des habilitations de votre personnel.

## 6. AMELIORATION DE LA PERSONNALISATION DES ECRANS

METEOR 13.0 vous apporte une meilleure prise en compte et une gestion plus performante de la personnalisation des écrans. Il est désormais possible de définir une présentation des écrans « listes » de deux manières différentes :

- une présentation spécifique par défaut pour la société,
- une présentation personnalisable par utilisateur.

Il est également possible d'obliger un utilisateur à utiliser le paramétrage par défaut de la société défini par l'administrateur.

Le menu « Gérer les colonnes » est accessible par un simple clic droit sur l'entête de la liste.

N° client	Dossier	Client / Prospect	Date	Total Brut	Total HT	Total TTC	Description de l'opération	Adresse de chantier	Validée	Transformée
	Colonnes	SOCIETE NOUVELLE CHABERT	19/04/2018	19,48	19,48	23,38		SOCIETE NOUVELLE CHABERT 25 rue Saussure 75017 PARIS	Oui	Non
	Gérer les colonnes...	SOCIETE NOUVELLE CHABERT	23/04/2018	9 870,00	9 870,00	11 844,00		SOCIETE NOUVELLE CHABERT 25 rue Saussure 75017 PARIS	Oui	Oui
	Fin des avances...	SOCIETE NOUVELLE CHABERT	18/05/2018	19,48	19,48	23,38		SOCIETE NOUVELLE CHABERT 25 rue Saussure 75017 PARIS	Non	Non
	Afficher les cumuls	RPAR01 - MAIRIE DE PARIS (1er)	30/05/2018	18 830,20	18 830,20	22 596,24	travaux renovation salle des fetes	MARIE DE PARIS (1er) place DE LA MAIRIE 75001 PARIS 01	Oui	Oui
	Affichage par défaut	RT - MARTIN Jean	13/06/2018	224,72	224,72	269,86		MARTIN Jean 108 rue du Raisseau 75018 PARIS	Oui	Non
		RPAR01 - MAIRIE DE PARIS (1er)	13/06/2018	5 579,45	5 579,45	6 695,34		MARIE DE PARIS (1er) place DE LA MAIRIE 75001 PARIS 01	Oui	Oui
		D - SOCIETE NOUVELLE CHABERT	17/07/2018	1 947,00	1 947,00	2 336,40		SOCIETE NOUVELLE CHABERT 25 rue Saussure 75017 PARIS	Oui	Oui
00000293	SAGEFI	2SZA - ENTREPRISE 2SZA	19/07/2018	11 736,65	11 736,65	14 083,98		ENTREPRISE 2SZA 7 rue Navarin 75009 PARIS	Oui	Oui
00000294	180SALLE	ODALYS - ENTREPRISE ODALYS	01/08/2018	6 230,54	6 230,54	7 476,65	REEMPLACEMENT LAVABO	ENTREPRISE ODALYS 5 rue Rosière 75015 PARIS	Oui	Oui
00000295	10MC0143	ROBERT - ROBERT Paul	29/08/2018	11 804,11	11 804,11	14 164,93		ROBERT Paul 30 rue Mauvoisin 75009 PARIS	Oui	Oui

Afin de permettre cette gestion, les droits d'accès prennent en compte un nouveau droit sur le menu « Gérer les colonnes des listes ».

Application : <Toutes les applications>

Grp d'utilisateur : <Tous les groupes>

Utilisateur : <Tous les utilisateurs>

Dossier : <Tous les dossiers>

Désignation contient : colonne

+	Désignation	Visu	Modif	Créat	Suppr	Impr	Choix
→	Gérer les colonnes des listes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour définir ce droit, seules les cases à cocher Visu, Modif et Créat sont utilisées. Elles fonctionnent de la manière suivante :

- Si aucune des 3 cases n'est cochée
  - l'utilisateur ne verra pas le menu « Gérer les colonnes » pour masquer ou rendre visibles des colonnes,
  - il ne pourra pas renommer les colonnes,
  - il pourra les déplacer ou changer la taille,
  - à la fermeture de l'écran son paramétrage ne sera pas sauvegardé.
- Si uniquement la case Visu est cochée
  - l'utilisateur aura en plus l'accès au menu « Gérer les colonnes », et la possibilité de les renommer,
  - à la fermeture de l'écran son paramétrage ne sera pas sauvegardé.

L'intérêt de ce mode par rapport au précédent est de permettre à l'utilisateur d'imprimer une liste en sélectionnant uniquement certaines colonnes.
- Si la case Modif est cochée
  - l'utilisateur aura accès à toutes les fonctionnalités,
  - à la fermeture de l'écran son paramétrage sera sauvegardé.
- Si la case Créat est cochée
  - l'utilisateur aura accès au menu « Gérer les colonnes par défaut ».

Ce mode permet de créer un paramétrage par défaut pour la société.

## 7. AUTRES EVOLUTIONS ET CORRECTIONS

- La suppression d'une commande fournisseurs alimente le journal des évènements comme pour une facture client.
- La validation d'une facture associée à une facture d'acompte couvrant la totalité du montant de la facture reste jaune : correction effectuée.
- Il est possible de paramétrer une incrémentation automatique du code de l'affaire avec le numéro interne de l'affaire.
- Un régime TVA « autoliquidé » a été ajouté avec une prise en compte de l'écriture comptable dans le transfert en comptabilité.
- Un article installé peut être dupliqué.
- Les problèmes de dump sur les écrans modifiés ont été corrigés.
- Dans le cadre de la loi BOI anti-fraude à la TVA, le SIRET et le numéro de TVA ont été rendus obligatoires.
- Dans l'écran de choix d'un responsable pour un dossier, la sélection par défaut était "Tous les employés" alors qu'elle devait être "Employés présents dans l'entreprise" (reporté en 12.30.12).
- Correction du calcul des frais internes estimés dans le point d'affaires (reporté en 12.30.12).
- Correction du calcul des frais externes lors du calcul d'un dossier : contrôle budgétaire & synthèse (reporté en 12.30.12).
- Correction Les avoirs sont cumulés en positif dans l'édition de Reporting "CA par mois" (reporté en 12.30.12).
- Dans certains cas d'utilisation, un écart de centimes était constaté entre débit / crédit lors du transfert en compta lorsque deux taux de TVA différents étaient utilisés (correction reportés en 12.30.12).
- La désignation article ne s'affichait pas dans le tableau de bord des réf. art. / fo. si elle fait plus de 45 caractères (reporté en 12.30.12).
- Correction du problème dans l'édition "Devis simplifié avec texte & récapitulatif" (reporté en 12.30.10).
- Correction du message d'erreur "Dépassement de capacité" à l'ouverture du tableau de bord des points d'affaire (reporté en 12.30.10).
- Correction du bug lors du transfert en comptabilité sur frais en ajout ou déduction du HT lorsqu'il y avait analytique (reporté en 12.30.10).
- L'écran de gestion des interventions, a été redessiné (reporté en 12.30.08).
- Le problème des articles gérés en stock et interdits à l'achat dans les éditions de "Valorisation du stock" (reporté en 12.30.08).
- Dans certains cas d'utilisation un mauvais calcul du "Mt Marché" et du "Mt Engagé" des articles dans la synthèse d'un dossier à été corrigé (reporté en 12.30.08).